

PARIS, le 22 mai 2006 - N° 106/D130

Formation AGRICULTURE

Réunion du 23 mars 2006

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2007

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
PROJET D'AVIS	25
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ	27

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2007 à la formation Agriculture réunie le 23 mars 2006

Insee

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES
- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION AGRICULTURE
- 23 mars 2006 -

Président : Jean SALMON, président de la commission économique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : Virginie MADELIN, chef du SCEES

Responsable de la formation : Brigitte OUVRE´ (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction générale (M. Jean SALMON) 6

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et sur le programme à moyen terme 2004-2008
(Philippe BONNEAU - SCEES) 6

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007 8

- Exposé synthétique (Virginie MADELIN - SCEES)
- Débat

III - RICA : validation du plan de sélection (Sylvain MOREAU - SCEES) 11

IV - Examen de projets d'enquêtes, liés à des règlements statistiques européens, pour avis d'opportunité 12

- le RICA (Emmanuel CHANTRY - SCEES)

V - Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration..... 14
(Christian GAY - SCEES)

VI - Définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique 15

- Introduction (Benoît de LAPASSE - SCEES)
- Débat ouvert par Pierre DUPRAZ (Directeur adjoint de l'INRA-ESR de Rennes)

VII - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS :

BAUDELET	André	CREDIT AGRICOLE SA
BEGUIN	Jean-Marc	Insee DSE
BERTIN	Michel	CONSEIL GENERAL DU GREF
BERTOLOTI	Claude	CNMCCA
BLOCH	Laurence	Insee DSE
BONNEAU	Philippe	SCEES MIN AGRICULTURE
BOULLET	Philippe	CNCER
BOURGEOIS	Lucien	APCA
CARAES	Didier	APCA
CASAGRANDE	Paul	SCEES MIN AGRICULTURE
CHANTRY	Emmanuel	SCEES-MIN AGRICULTURE
CHASSARD	Mélanie	SCEES MIN AGRICULTURE
de LAPASSE	Benoît	SCEES-MIN AGRICULTURE
DECHAMBRE	Bernard	DPEI MIN AGRICULTURE PECHE
DEJONGHE	Valérie	Insee DS DS
DELAME	Nathalie	Insee DSE
DERVIEUX	Lise	MIN AGRICULTURE, PECHE
DESRIERS	Maurice	SCEES-MIN AGRICULTURE
DUPRAZ	Pierre	INRA ESR
EURIAT	Michel	Insee DSE
FRANCOIS-CHEMERY	Fleur	ONIC
GASNIER	Claudine	MIN AGRICULTURE, PECHE
GAY	Christian	SCEES-MIN AGRICULTURE
GUERIN	Marc	CEMAGREF
GUIHARD	Véronique	Insee DSE
MADELIN	Virginie	SCEES-MIN AGRICULTURE
MIR	Pierre	INAO
MOREAU	Sylvain	SCEES-MIN AGRICULTURE
NEHOU	Charles	MIN AGRICULTURE, PECHE
OUVRE	Brigitte	Cnis
PARMENTIER	Marc	CCMSA
PAUWELS	Philippe	SCEES-MIN AGRICULTURE
PERROT	Christophe	INSTITUT DE L'ELEVAGE
PINDARD	Alain	DPEI MIN AGRICULTURE PECHE
PUIG	Jean-Pierre	Cnis
PUJOL	Jean-Luc	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
ROGER	Muriel	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
ROUQUETTE	Céline	Insee DR MIDI-PYRENEES
SAGLIETTI	Carla	Cnis
SALMON	Jean	APCA
SILHOL	Philippe	GROUPEMENT NAL INTERPROF SEMENCES
SIROTA	Evelyne	SCEES MIN AGRICULTURE
TROCHERIE	Francis	IFEN

Absents excusés

BACHEVILLIER	Olivia	CHAMBRE REG. D'AGRICULTURE LANGUEDOC-ROUSSILLON
BARTHELEMY	Laurent	FNSEA
Le Directeur		UNION INDUSTRIES DE LA FERTILISATION

MARTEAU	Didier	FNSEA
MORNET	Laurence	IAAT
SECHET	Christian	CNCER

I. Introduction

Jean SALMON, Président

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence. Nous commencerons comme à l'habitude par le suivi des avis donnés sur les programmes de l'année 2006 et à moyen terme. Le Cnis a souhaité évoquer cette année la définition l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique. Je m'en félicite. En effet, il s'agit d'un thème important dans la période actuelle. Nous sommes en train de réfléchir à la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune dont d'aucuns estiment que la période transitoire risque d'être plus longue que la période d'application. Une telle remise en cause n'est guère rassurante. Actuellement, 88 % du revenu des agriculteurs provient des aides. Aussi la question du fonctionnement des exploitations agricoles à l'avenir est-elle problématique : comment se définira demain un exploitant agricole ?

II. Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et sur le programme à moyen terme 2004-2008

Philippe BONNEAU, SCEES

En 2005, un avis avait été émis concernant des **comparaisons des séries d'emploi** du SCEES, de la MSA, et de l'Insee. La démarche s'inscrivait dans le cadre de l'avis moyen terme lié à une meilleure connaissance de l'emploi salarié et non-salarié dans le secteur agricole. Des tests ont été réalisés afin d'extraire des listes d'exploitation, notamment en vue de la préparation du recensement 2010. Passées les premières difficultés, des progrès importants ont été réalisés. Des contacts approfondis ont eu lieu entre le SCEES, la MSA et l'Insee concernant les données non salariées. Une convention est en cours d'élaboration. Un numéro d'« Agreste primeur » a été publié sur le salariat en agriculture.

La poursuite de l'**exploitation des fichiers administratifs** avait également fait l'objet d'un autre avis. C'est une recommandation générale du moyen terme, qui n'est pas spécifique à l'agriculture.

En 2005, l'exploitation de la BDNI (Base de donnée nationale d'identification bovine) a permis de supprimer l'enquête du cheptel bovin réalisée en mai. Un allègement de taille d'échantillon est également prévu. Les progrès devraient se poursuivre en 2006.

Par ailleurs, s'agissant de l'exploitation de fichiers de site élevage porcin, une expérimentation a débuté afin d'examiner l'utilisation des données en partenariat avec les EDE de Bretagne. Ce test devrait avoir des conclusions intéressantes qui pourront être généralisées ultérieurement.

Concernant l'utilisation des données issues des déclarations de surface pour l'attribution des aides européennes, des progrès ont été faits afin de permettre l'accès à la base PAC. Il s'agit d'étudier comment utiliser des données individuelles pour des enquêtes (notamment des enquêtes surface « grande culture »). Nous examinons également comment ces données pourraient être utilisées afin de pré-remplir les questionnaires, notamment de l'enquête « Structures ». Des tests ont été réalisés avec le fichier Surface. Des contraintes techniques d'accès aux données restent encore à résoudre.

Des réflexions sont en cours concernant l'utilisation du casier viticole informatisé.

Le fichier MSA fait également l'objet de réflexions approfondies. Toutefois, un premier diagnostic ne semble pas concluant.

Un travail fait sur la BDNU (base de données nationale des usagers du ministère de l'agriculture) se heurte aussi à certaines limites. En revanche, un test concernant l'utilisation de la base de données de contrôles RDR s'est révélé relativement convaincant.

Afin de progresser dans l'exploitation des fichiers administratifs, une réunion a été organisée récemment au sein du Ministère de l'Agriculture pour améliorer la concertation entre les différents services. Y sont également associés les interlocuteurs du Ministère, tel que l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales). Cet organisme, chargé de verser les aides aux agriculteurs, dispose en effet de la base de données la plus importante.

La troisième recommandation formulée concernait les travaux méthodologiques engagés par le SCEES, l'Insee et l'ADEME concernant **les statistiques des déchets**. Conformément au Règlement européen, la première version de l'étude pilote a été remise à Eurostat. Une réunion portant sur ce thème s'est déroulée en juillet 2005. Là aussi les travaux se poursuivent.

L'amélioration de la qualité **RICA**, objet du 4^e avis, sera traité au 4^e point de l'ordre du jour. Pour résumer, je dirai toutefois que les tendances définies depuis trois ans se poursuivent. Les redressements *a posteriori* ont provisoirement été écartés. Les travaux qui vous ont été présentés l'année passée seront poursuivis. Dans la 2^e partie de cet avis le conseil attendait avec intérêt les premiers résultats relatifs à la pluriactivité et aux revenus extérieurs de l'exploitation agricole. Depuis, l'Insee a publié une étude intitulée « *Revenus des foyers et pluriactivité* ».

Le cinquième avis concernait la collecte de données récentes de **consommations d'énergie**, par le biais du RICA. La collecte s'est opérée de façon satisfaisante. L'interrogation continuera en 2007. Un numéro d'« Agreste Primeur » qui vient de paraître concernant le RICA, apporte quelques éclairages, sur ce sujet.

La sixième recommandation se référait **au plan de sélection d'échantillon du RICA**. Il a été conforme aux prévisions. Ce point sera développé au quatrième point de l'ordre du jour.

Concernant les avis du moyen terme, une amélioration de **la connaissance dans des secteurs insuffisamment couverts** avait été souhaitée. Comme prévu, une enquête concernant l'aviculture a été menée à la fin de l'année 2004 et une enquête sur les structures de la production légumière s'est déroulée au printemps 2005. Le domaine de la pêche sera présenté par Virginie Madelin. L'enquête 2006 relative à l'agriculture biologique a été abandonnée au profit de la collecte par voie administrative. La loi d'orientation agricole confiera à l'INAO, ou à la structure qui lui succédera, la gestion des signes d'identification de la qualité.

Les besoins de l'information statistique relative à **la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement** avaient également fait l'objet d'un avis. Plusieurs opérations répondent à cette préoccupation. L'enquête concernant les pratiques culturales en grande culture réalisée à l'automne 2006 apportera des éléments de même que son extension à la viticulture prévue en 2007. L'enquête « Eau assainissement » se déroule actuellement en partenariat avec le SCEES, l'IFEN et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

La sécurité alimentaire est un sujet plus difficile à traiter. Le SCEES participe aux réflexions du groupe de travail Eurostat concernant les productions sous le signe de qualité. Le SCEES a renouvelé au printemps 2005 l'enquête sur les productions. En septembre 2005, un « Agreste primeur » a été publié sur ce thème.

Le 5^{ème} avis du programme de moyen terme préconisait d'améliorer **la connaissance de l'espace** et de l'utilisation du territoire. Elle concernait principalement Teruti-Lucas. Comme prévu, l'enquête a été renouvelée en 2005 avec le recours au géoréférencement des points. Cependant, des difficultés budgétaires n'ont pas permis de visiter la totalité des segments prévus. Dans le cadre du programme européen sur l'utilisation du territoire, Eurostat a décidé de tester une nouvelle méthodologie d'enquête en 2006.

Enfin, le dernier avis portait sur la **diffusion de l'information statistique agricole**. Il s'adressait plus particulièrement à Eurostat. Toutefois, c'est l'occasion de dire que le SCEES rénove son site internet. Les accès thématiques sont multipliés. L'accès aux données en ligne est favorisé. Les recherches sont facilitées grâce à un outil d'indexation. La rénovation de la conjoncture a fait l'objet d'un travail important. Ainsi, en 2006, de nouveaux produits seront conçus. Des informations rapides, des données et de synthèses seront mises en ligne.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de cette présentation rapide, mais claire. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au point suivant.

III. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007

3.1 Exposé synthétique

Virginie MADELIN, SCEES

Le programme de travail 2007 est sous-tendu par les évolutions du programme statistique européen. Ces dernières concernent l'émergence d'un nouveau programme des utilisateurs dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de la sécurité alimentaire.

En préambule, il me semble important de faire un point sur les aspects organisationnels. En effet, la DPMA est dans une situation difficile au regard des attentes dont elle fait l'objet. La mise en place d'un nouveau système d'information de la pêche constituera un enjeu majeur dans les années à venir. Par ailleurs, en mars 2005, le Ministre de l'Agriculture s'est prononcé pour une nouvelle organisation de la statistique agricole. Elle conduit à supprimer, d'ici la fin de l'année 2007, son échelon départemental. En contrepartie, les effectifs des services régionaux seront renforcés. Leur capacité d'analyse des marchés agricoles sera renforcée, là où c'est possible, grâce à la fusion avec les services déconcentrés des nouvelles de marché. Il s'agit de donner aux DRAF (Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt) les moyens de piloter le pôle Economie agricole et monde rural. La réforme, de grande ampleur, concerne 300 personnes dans les départements. Bien entendu, l'objectif, pour le SCEES, est de maintenir la qualité des productions statistiques dans le cadre de la nouvelle structuration des services déconcentrés.

Le programme de travail 2007 s'articule autour de trois axes, liés aux mutations du dispositif : la réalisation d'enquêtes statistiques sur certaines thématiques, l'exploitation accrue de données administratives, et enfin, la réalisation d'études et de synthèses.

- Les opérations thématiques

En 2007, le SCEES réalisera l'enquête quinquennale sur la **structure des vergers**. Ce travail, prévu par une directive européenne, a reçu un avis d'opportunité favorable du Cnis en 2005. Il vise à mesurer le potentiel de production des vergers par espèces et par variétés. Ainsi, des prévisions à moyen terme de la production et de l'offre sur les marchés pourront être réalisées. Cette enquête interviendra à point nommé, le Ministre ayant engagé des réflexions dans le cadre du plan pour l'arboriculture. Le SCEES réalisera également l'enquête sur les **pratiques culturelles** en grandes cultures en 2006. Ce travail se poursuivra en 2007 par une observation de la **viticulture** en partenariat avec l'IFEN, l'Onivins, ainsi que plusieurs directions du Ministère. Il s'agit là de décrire des pratiques agronomiques telles que l'utilisation d'insecticides et de fongicides. L'enquête portera sur les grandes zones viticoles. L'échantillon de parcelles enquêtées sera tiré dans le casier viticole. Par ailleurs, en 2007, le SCEES mènera l'enquête sur les **structures des exploitations agricoles**, conformément au règlement européen. Déjà réalisée en 2003 et en 2005, cette enquête permettra d'actualiser, en période intercensitaire, les connaissances sur les structures des exploitations agricoles aux niveaux départemental, régional et national. Elle concernera 70 000 exploitations, les mêmes qu'en 2003 et en 2005. Après 2007, l'enquête laissera place au recensement 2010.

Comme chaque année, le SCEES travaillera sur le **RICA**. Des pistes de simplification sont recherchées afin d'automatiser les procédures et d'alléger la saisie. Enfin, le SCEES préparera en 2007 les travaux nécessaires à la réalisation de l'enquête sur les **bâtiments d'élevage**, prévue en 2008.

En 2007, la DPMA conduira une enquête sur la production de l'aquaculture. Cette enquête fera l'objet d'importantes modifications afin de répondre aux exigences du nouveau règlement communautaire, comportant des ajouts sur la valeur de la production, les techniques d'élevage et la structure des exploitations exerçant des activités aquacoles. La DPMA travaillera également au recueil de données économiques et comptables sur la pêche en 2006, travail étendu à l'aquaculture en 2007, conformément au règlement du Conseil. Le périmètre du règlement inclut désormais l'industrie de transformation des produits de la mer.

- l'exploitation des données administratives

Des enquêtes **cheptel** sont prévues par les directives européennes. L'échantillon de l'enquête sur la BDNI bovine, qui se déroulera à l'automne 2006, sera allégé.

Les agriculteurs déclarent leur surface auprès des DAF. Ces informations sont détenues par la DAF au plan local, et par l'ONIC au plan national. Actuellement, nous examinons comment récupérer ces informations. L'objectif est de pré-remplir les questionnaires de l'enquête « **Structures 2007** » et de pouvoir effectuer des estimations et analyses précoces.

L'échantillon de l'enquête « **Terres labourables** » proviendra des déclarations parcellaires graphiques de l'ONIC couplées à la base des points géoréférencés de l'enquête Teruti-Lucas.

Par ailleurs, ainsi que je l'avais souligné en cette instance l'an passé, la DPMA travaille à la mise en place d'un **journal de bord électronique** à bord des navires de pêches. Les travaux ont considérablement avancé. En 2006, la Commission européenne devrait élaborer un règlement afin de reconnaître et d'encourager l'utilisation de ce journal de bord. Dans ces conditions, la qualité des statistiques de la pêche produites devrait être sensiblement améliorée, à la fois en termes de fiabilité et de délais.

La MSA exploite également des fichiers administratifs, notamment les données issues de son activité de régime de Sécurité sociale, concernant les cotisants et les bénéficiaires de prestations sociales. Elle envisage aussi d'utiliser les déclarations uniques d'embauche pour suivre les contrats d'emploi des salariés agricoles. Ce travail pourrait permettre d'améliorer, conformément à vos souhaits, **la connaissance de l'emploi** salarié en agriculture.

- Les études et synthèses

La réforme de l'organisation de la statistique agricole, actuellement mise en place au Ministère, entraînera la révision de certains produits et méthodes. Les opérations d'évaluation des données conjoncturelles, de la statistique agricole annuelle ainsi que les comptes sont particulièrement concernés. Ainsi, en 2007, la publication des comptes départementaux sera abandonnée. En cette période de transition, nous ne serons probablement pas en mesure de finaliser les comptes régionaux pour la Commission des comptes se tenant en juin 2006. Toutefois, nous les publierons ultérieurement au cours de l'année. S'agissant des OTEX, la réforme de la PAC de 2003 et la perspective du recensement conduisent le SCEES à piloter une réflexion sur une nouvelle typologie des exploitations agricoles. Nous souhaitons savoir comment classer des exploitations qui bénéficient des aides totalement ou partiellement découplées. La définition de l'exploitation agricole suscite également de nombreuses interrogations. Un projet de règlement sur le recensement de l'agriculture est en cours de discussion à Eurostat.

A la fin de l'année 2006, un ouvrage de la collection Références (Insee) sera consacré aux nouveaux enjeux de l'agriculture. Je n'évoquerai pas le domaine des IAA, développé dans une autre Formation du Cnis. Cependant, il s'agit d'une partie importante de notre programme de travail.

Je tiens également à évoquer un sujet d'actualité : la grippe aviaire. Le réseau de la statistique agricole a été sollicité afin de fournir des listes d'exploitations agricoles. En effet, tous les services vétérinaires du Ministère ne disposent pas de l'ensemble des informations nécessaires. Etant donné les enjeux en termes de santé publique, le SCEES a répondu au cas par cas, dans le respect des règles déontologiques de la profession, en centralisant la réponse au SCEES proprement dit afin de sécuriser la procédure. En concertation avec l'Insee, nous avons impulsé un arrêté interministériel Économie et Agriculture, qui prend appui sur le Code de l'environnement et la loi de 1951. L'arrêté stipule que le SCEES est autorisé à mettre à disposition des directions départementales des services vétérinaires les noms, adresses et raisons sociales des exploitations, ainsi que le degré d'importance des élevages avicoles tels qu'ils figurent dans nos fichiers statistiques. Cependant, la procédure ne peut être mise en place que si un cas de grippe aviaire est confirmé. Dans ce cas, le fichier transmis au DDSV porte uniquement sur la zone dans laquelle le cas est avéré. Depuis le début de la crise, nous avons traité neuf demandes.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de cet exposé détaillé.

3.2 Débat

Lucien BOURGEOIS, APCA

Vous nous avez annoncé la suppression des comptes départementaux. Nous espérons que la nouvelle organisation de la statistique agricole visait à rassembler les moyens, sans perte d'informations. Or, la suppression des comptes départementaux nous ferait perdre une partie de l'information sur l'évolution locale de l'agriculture. Nous en sommes préoccupés. En effet, nous étions des utilisateurs intéressés par les données départementales.

Par ailleurs, j'ai bien compris que l'utilisation des fichiers administratifs s'avère être un exercice délicat. Cependant, il est important que ces données puissent être utilisées au maximum, ne serait-ce que pour crédibiliser l'action des enquêteurs auprès des agriculteurs. Il est essentiel d'éviter de leur demander les mêmes informations à plusieurs reprises. De manière générale, les enquêteurs sont bien accueillis dans ce milieu. Aussi est-il essentiel de pré-remplir les questionnaires d'après les éléments préalablement connus.

Concernant l'emploi, des problématiques de champ entre le SCEES, la MSA, et l'Insee ont été évoquées. Il est vrai que nous rêvons à de réelles avancées sur ce point. Notre connaissance des animaux et des surfaces est extrêmement affinée. Des satellites peuvent les observer. Dans ce contexte, nous demeurons perplexes devant les difficultés à connaître les êtres humains. Nous nous honorerions à les considérer avec autant d'intérêt que les animaux.

Enfin, nous nous interrogeons sur la typologie d'agriculteurs qui peut s'avérer pertinente aujourd'hui. J'estime que le critère « production » n'est plus adapté. Il sera nécessaire de déterminer des indicateurs concernant le type et la stratégie de l'exploitation. L'examen de catégories moins importantes en termes économiques, mais essentielles au développement rural, pourrait être envisagé. Quels que soient les axes privilégiés, les catégories d'agriculteurs ne sauraient être traitées comme elles l'étaient antérieurement.

Jean SALMON, Président

Je suis intimement persuadé de la nécessité croissante de disposer de données prospectives à court et à moyen terme. A titre d'exemple, je citerai le domaine des vergers. La connaissance du potentiel de production est une donnée essentielle. Au-delà, les facteurs de prévision climatiques, sanitaires et liés au marché sont également nécessaires. Or, les dispositifs de marché sont volatiles et de moins en moins protégés. En l'absence d'éléments de prévision, des crises relativement dures pourraient surgir. Ce thème devra être rediscuté à différents niveaux. Il me paraît important de maintenir des éléments de statistique suffisants pour réaliser des prévisions à court et moyen terme. Un faible défaut de prévision peut engendrer des conséquences importantes pour les productions ne disposant pas de mécanisme de régulation efficace.

Virginie MADELIN, SCEES

En réponse à Lucien Bourgeois, je préciserai que le maintien des comptes départementaux est encore à l'étude, mais il est certain qu'ils ne seront plus publiés. Par ailleurs, je ne suis pas certaine que les utilisateurs aient besoin du niveau de détail de l'ensemble de la séquence des comptes. En revanche, des indicateurs proches de ce décompte au niveau départemental peuvent leur être utiles. Nous travaillons dans ce sens en rationalisant notre dispositif, pour l'heure très coûteux.

Je ne reviendrai pas sur vos remarques concernant les fichiers administratifs. En effet, nous sommes convaincus de leur bien-fondé.

En revanche, votre comparaison entre l'observation des animaux et des êtres humains n'est pas tout à fait justifiée. Il est vrai que l'emploi est un sujet essentiel. Nous espérons disposer d'informations plus pertinentes en la matière. Nous travaillons en ce sens. Toutefois, il est difficile de rapprocher des informations éclatées. Les concepts sont toujours adaptés à une situation particulière.

Concernant la prospective, le Ministre nous a annoncé hier la création d'une mission intitulée, me semble-t-il, « Stratégie et prospective ». Lui-même conçoit la nécessité d'anticiper, et surtout d'éviter les crises. J'estime pour ma part que des prévisions satisfaisantes supposent soit une merveilleuse

boule de cristal, soit d'excellentes statistiques. Aussi notre profession dispose-t-elle de beaux jours devant elle.

Jean SALMON, Président

Je souscris à cette analyse. Concernant l'emploi, force est de constater que le salariat agricole vit très mal le fait que nous ne soyons pas en mesure de fournir des informations plus précises. Pour autant, je ne sous-estime pas les difficultés de cette tâche. Je partage votre point de vue s'agissant de l'éclatement des fichiers, particulièrement problématique.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

IV. Validation du plan de sélection du RICA (Réseau d'information comptable agricole)

Sylvain MOREAU, SCEES

Comme chaque année, le plan de sélection du RICA doit être présenté pour être validé par le Cnis.

L'objectif fondamental du RICA est de mesurer l'évolution du revenu des agriculteurs et d'en comprendre les déterminants. L'univers de tirage du RICA est un sous-ensemble du recensement agricole. Il concerne les exploitations professionnelles supérieures à 8 UDE (Unité de dimension européenne), soit 12 hectares équivalent blé. Dans chacune des strates, les quotas varient en fonction du poids en MBS (marge brute standard) par rapport à l'univers. A titre d'exemple, les céréaliers, ayant des MBS importantes, ont un nombre important d'exploitations dans l'échantillon. En 2003, l'échantillon a été réduit de façon assez sensible en raison de difficultés budgétaires. Des régions ont été regroupées, de même que certaines OTEX. De manière moins conjoncturelle, et relativement plus prospective, nous avons pu mener un appariement entre le recensement agricole et les sources fiscales. Cela nous a permis de disposer de critères d'échantillonnage légèrement différents. Par exemple, avec des MBS importantes, le comportement des céréaliers vis-à-vis des variables financières est moins hétérogène que celui des horticulteurs et des maraîchers.

Afin de disposer d'un plan optimal au niveau national, nous avons augmenté la part des exploitations aux OTEX caractérisées par une hétérogénéité importante des résultats comptables. Nous avons également eu pour objectif d'utiliser le RICA au niveau régional, d'attribuer une priorité aux OTEX qui reçoivent le plus de subventions européennes, et d'effectuer des comparaisons d'une année à l'autre. Le contexte évolutif de la politique agricole implique d'être prudent. Dans l'ensemble et notamment dans le domaine céréalier, les OTEX ainsi que le nombre d'exploitations diminuent. Néanmoins, afin d'éviter une réduction trop importante dans certaines régions, nous avons regroupé les CDEX 5, 6 et 7, soit les petites tailles d'exploitations. Par ailleurs, nous nous orientons vers une augmentation du seuil de l'univers de tirage de l'échantillon du RICA. La contrainte européenne lui impose d'être représentatif s'agissant des exploitations représentant 95 % de la MBS. Les seuils actuels remplissent très largement cet objectif. Toutefois, une hausse du seuil à 16 UDE ne contrarierait pas le respect des contraintes européennes. L'échantillon de la sélection 2006 est présenté à la page 14 de la note « [avant-projet de programmes statistiques 2007](#) ».

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de ces précisions. En résumé, si j'ai bien compris, la démarche adoptée consiste à augmenter le seuil tout en reventilant l'échantillon selon l'hétérogénéité observée.

Sylvain MOREAU, SCEES

Tout à fait. Cependant, l'hétérogénéité n'est pas le seul critère d'analyse. En effet, si tel était le cas, l'échantillon diminuerait ou, augmenterait de manière extrêmement importante dans certaines régions. Aussi devons-nous adopter des lignes méthodologiques directrices et des principes de réalité afin de disposer, dans certaines régions telles la Bretagne, d'un effectif relativement conséquent.

Jean SALMON, Président

Pour l'heure, nous sommes incapables d'anticiper le comportement futur des agriculteurs. Je comprends votre difficulté à disposer d'un échantillon représentatif. J'estime qu'en 2006, la situation n'évoluera pas de manière significative. En effet, la catégorie sociale concernée n'évoluera pas avant de connaître les nouvelles données. Cependant, des transformations relativement rapides et conséquentes pourront intervenir ultérieurement.

Sylvain MOREAU, SCEES

C'est la raison pour laquelle il pourrait être utile de prévoir un exercice similaire avant le recensement et à l'occasion de l'enquête « Structures 2007 ». Il s'agira de déterminer si les critères ayant présidé aux options d'évolution de l'échantillon restent valables.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Nous parlons de statistiques d'entreprise. Aussi est-il est logique de faire preuve de vigilance. En effet, le seuil ne doit pas être excessivement réduit et être en rapport avec les comptabilités d'entreprise. D'autres méthodes peuvent être appréhendées pour aborder des sujets concernant les agriculteurs et ne relevant pas de la statistique d'entreprise. A titre d'exemple, nous nous sommes interrogés sur la nécessité de disposer de données sur les revenus des ménages. Cette problématique ne doit pas être exclue.

Emmanuel CHANTRY, SCEES

Le RICA s'intéresse depuis toujours aux exploitations qui ne sont pas astreintes par la réglementation (notamment la réglementation fiscale) à la tenue d'une comptabilité d'entreprise. Nous prenons ainsi en charge la comptabilité de 1 000 exploitations parmi les 7 000 exploitations appartenant à notre échantillon. Cependant, nous éprouvons de plus en plus de difficultés à intégrer les exploitations les plus petites.

Etant donné la distribution de la production entre les exploitations, nous estimons qu'il est possible d'augmenter légèrement le seuil, ainsi que l'ont déjà fait la plupart de nos voisins du Nord et de l'Est de l'Europe, passés à des seuils de 16 UDE.

Sylvain MOREAU, SCEES

Nous veillons, même lorsque nous diminuons la taille des échantillons, à maintenir presque constant le nombre d'exploitations au forfait. En effet, actuellement, il s'agit de l'unique source d'information permettant d'obtenir des résultats économiques concernant cette population.

Jean SALMON, Président

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

A l'unanimité, la Formation « Agriculture » valide le plan de sélection relatif au RICA.

V. Examen de projets d'enquêtes, liés à des règlements statistiques européens, pour avis d'opportunité

- L'enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) »

Emmanuel CHANTRY, SCEES

Le RICA a été mis en place suite à un règlement européen, en 1965. D'autres pays en disposaient déjà. Ce règlement européen est fortement contraignant. Pour les nouveaux entrants dans l'Union, il fait partie de l'acquis communautaire. Vingt-cinq pays participent désormais au RICA. Les Croates, les Bulgares et les Roumains s'y préparent également. Nous entretenons des contacts réguliers avec ces

nouveaux entrants. L'objectif du RICA était précisé dans le règlement de 1965. Il évoque la « *constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles, analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles* ». Ces points sont toujours essentiels malgré la nécessaire adaptation aux évolutions de l'agriculture.

Conformément au règlement, la comptabilité apparaît comme le point de départ essentiel de ce réseau. La comptabilité de gestion comportant des indications techniques, nous sommes capables de décrire de manière très complète le fonctionnement des exploitations. En dépit de demandes parfois détaillées sur les coûts de production, nous ne recueillons pas de comptabilité analytique complète. Cela serait trop complexe et coûteux. Néanmoins, nous lui empruntons quelques éléments embryonnaires, telle la répartition des charges par grands postes. En plus du RICA, quelques compléments sont parfois effectués sur des échantillons plus petits, dénommés sondes. Ils étaient plus nombreux autrefois. Une sonde de grande culture existe encore. Par ailleurs, nous sommes entrain de travailler sur une meilleure connaissance de la commercialisation des produits agricoles : par exemple, nous travaillons sur le lait à titre expérimental.

Le RICA peut-il être remplacé par d'autres opérations ? Les travaux réalisés par Christian Cuvier démontrent qu'il n'existe pas de double compte à proprement parler. L'utilisation des statistiques administratives d'origine fiscale présente un grand intérêt. Cependant, le RICA observe, sur un échantillon réduit, un nombre de données plus conséquent et permet d'apporter des éléments complémentaires. Par ailleurs, le RICA représente peu de charges pour les exploitants agricoles. En principe, la charge de travail incombe au comptable. Nous passons des conventions avec des centres de comptabilité, dont la plupart appartiennent à CNCER-FRANCE, dont Philippe BOULLET, ici présent, est un des représentants. Par ailleurs, le RICA est largement publié et utilisé. Il permet d'explorer certains thèmes nouveaux, tel l'énergie, tout en conservant les mêmes problématique et systèmes d'observation.

Jean SALMON, Président

Je vous remercie de ces précisions. Souhaitez-vous formuler des remarques ?

Lucien BOURGEOIS, APCA

Nous ne pouvons qu'être favorables au RICA, auquel nous sommes attachés. Des pistes nouvelles, telles le collectif de travail, pourraient être explorées. Par exemple, récemment, nous cherchions des renseignements concernant les exploitations selon qu'elles emploient ou non des salariés.

Emmanuel CHANTRY, SCEES

Il existe effectivement de nouvelles pistes d'utilisation. A l'occasion des travaux sur les nouvelles formes de cotisations sociales, nous avons réalisé des tableaux en ce sens. Peut-être sommes-nous trop attachés à des publications systématiques concernant les OTEX. De nombreux organismes, tels l'INRA ou les structures d'études du ministère de l'agriculture ou de celui des finances réalisent des travaux sur d'autres regroupements d'exploitations. Dans un autre domaine, celui des revenus extérieurs nous avons des demandes importantes et récurrentes. Pour autant, nous ne souhaitons pas développer démesurément le RICA dans cette direction. Il nous semble satisfaisant de pratiquer une fois tous les six ans, comme cela devient la règle depuis 1991, un appariement avec des sources fiscales permettant de connaître les revenus du foyer agricole. Nous sommes de nouveau confrontés à des pressions visant à faire évoluer le RICA vers une plate-forme répondant directement à l'ensemble préoccupations des demandeurs. Je pense que les appariements réalisés par l'Insee constituent une approche équilibrée, réaliste et opérationnelle.

Jean SALMON, Président

Sans aller jusqu'à la prise en compte de revenus extérieurs ne risque-t-on pas de connaître des difficultés à l'avenir, suite à la réforme de la PAC : en effet la stratégie pourra être extrêmement différente d'une exploitation à l'autre, au sein d'un même OTEX. L'observation risque d'en être affectée.

Emmanuel CHANTRY, SCEES

Tout à fait. Toutefois, dans le cadre du RICA, il n'est pas possible d'intégrer l'ensemble des revenus extra-agricoles de la famille, telle la rémunération du fils salarié de l'agriculteur. En effet, les experts comptables ou les centres de comptabilité ne peuvent appréhender les éléments extérieurs à la comptabilité. Dans le cas d'exploitations agricoles regroupant plusieurs unités juridiques distinctes, il serait théoriquement possible de réaliser des consolidations. Cependant, cette opération risquerait de s'avérer fort complexe.

Jean SALMON, Président

Je ne me réfère pas aux revenus extérieurs, mais à la combinaison entre la production et les aides. Lorsque l'agriculteur ne trouvera plus la rémunération de son travail grâce à l'acte de marché, quel sera son comportement en matière de mise en production ? Nous nous interrogeons sur ce point.

Emmanuel CHANTRY, SCEES

Cela ne devrait pas nous créer de difficultés particulières. Nous disposons de nombreux indicateurs et données concernant les subventions et d'autres revenus, liés à la transformation notamment. Il est vrai que nous devrions aller plus en avant sur ces sujets.

Sylvain MOREAU, SCEES

Il me semble qu'au niveau individuel, nous pourrions observer le phénomène. En effet, nous disposons des données nécessaires. Cependant, il sera difficile d'utiliser le RICA pour quantifier ce phénomène, car l'échantillon ne sera pas tiré selon ces critères-là.

Christophe PERROT, Institut de l'élevage

Je suis un utilisateur du RICA et je m'interroge. Le relèvement du seuil de 8 à 16 UDE ne risque-t-il pas de réduire l'information sur les activités agricoles de dimension réduite et au sein de ménages bénéficiant d'autres sources de revenus ? En effet, les derniers résultats font apparaître que certains ménages additionnent d'autres ressources à des revenus agricoles relativement limités.

Emmanuel CHANTRY, SCEES

Cela me semble inévitable.

Nathalie DELAME, Inra/Insee

Le dernier appariement date de 2003. Nous traitons actuellement les premiers résultats. Certes, il existe une relation entre la taille de l'exploitation et les revenus. Toutefois, lors du précédent appariement, nous avons précisé que les professionnels développent également des activités extérieures, souvent exercées par le conjoint. Ainsi, un « appauvrissement » du RICA ne se traduira pas par une perte massive d'exploitations avec activités extérieures.

La Formation « Agriculture » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) ».

VI. Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration**Christian GAY, SCEES**

J'ai évoqué l'année passée le **règlement statistique sur les pesticides**. Nous étions réservés sur ce point. Le directeur de l'Insee est intervenu dans les enceintes européennes pour que la stratégie thématique et la directive cadre soient discutées entre les Etats membres au préalable. En effet, le besoin de connaissances, d'indicateurs de constat ou de performance peut être satisfait grâce à deux

options : des modalités statistiques ou des remontées administratives découlant de la directive. Depuis, la position française n'a pas évolué. Le SCEES et l'IFEN ont agi au sein d'un groupe de travail. Des notes ont été transmises à Eurostat. Des difficultés techniques ont été aplanies. En effet, nous avons convaincu certains Etats de rejoindre nos positions. D'un point de vue purement technique, la situation est désormais plus acceptable. Toutefois, nous ne savons pas quand la Commission soumettra au Conseil ce projet de réglementation.

Par ailleurs, le projet de réglementation du recensement agricole est actuellement pré-discuté à Eurostat. Cependant, la Commission lui a associé un **projet de registre agricole** auquel nous sommes opposés. Il existe un registre général sur les entreprises dont le périmètre d'action sera officiellement étendu à l'agriculture dans les mois à venir. De manière plus générale, la création supplémentaire d'un registre spécifique agricole n'apparaît pas nécessaire pour satisfaire aux besoins de la statistique agricole car nos méthodes et nos fichiers actuels nous permettent d'asseoir nos bases de sondage d'une manière plus performante que ne pourrait le faire un tel registre. Des registres de ce type, à la fois administratif et statistique, existent il est vrai dans certains pays, notamment les pays nordiques mais ce sont des pays dans lesquels la nombre d'exploitations est plus restreint. Leur mise à jour suppose des moyens considérables, surtout pour les petites unités. Certains services de la Commission, et notamment la Direction générale de l'agriculture, s'intéressent au secteur du développement rural, donc aux entités de taille réduite. De nouveau, nous nous efforçons de recadrer les intentions de la Commission.

Michel EURIAT, Insee

Depuis une dizaine d'année, le répertoire SIRENE couvre l'agriculture sous forme de registre inter-administratif. A ce titre, un article de Benoît de Lapasse a pu souligner qu'actuellement, le répertoire ne permet que difficilement de déterminer les exploitations agricoles comme unité statistique. Les chambres d'agriculture remplissent le rôle de centres de formalité des entreprises. Les traitements sont centralisés dans un pôle hébergé par la direction régionale de l'Insee du Nord. Son utilisation se développe.

Le registre vient de subir une rénovation importante qui a abouti à la fin de l'année 2005. Le nouveau répertoire vise à intégrer des variables statistiques issues des enquêtes. Le règlement européen, qui porte sur des répertoires statistiques, inclut désormais l'agriculture. Aussi utiliserons-nous, à moyen terme, des informations issues de la saisie agricole à des fins statistiques. La nomenclature sera modifiée au 1^{er} janvier 2008. Dans le domaine agricole, cette nouvelle nomenclature sera beaucoup plus détaillée. Afin de mettre à jour l'activité principale des entreprises agricoles, nous serons donc amenés à utiliser l'OTEX. Il s'agit du premier chantier concret auquel collaboreront le SCEES et l'Insee afin d'améliorer le répertoire. Celui-ci ne sera pas modifié car il est encadré par des textes extrêmement précis. Cependant, il contient les données nécessaires à la mise en place un véritable répertoire statistique, qui ne sera pas utilisé comme base de sondage, mais en vue de travaux concernant les dénombrements ou encore la démographie d'entreprise. Actuellement étudiée sous le champ ICS, en raison de codes exploitants notamment, cette dernière le sera plus facilement.

VI. Définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique

6.1 Introduction

Benoît de LAPASSE, SCEES

En préambule, il me paraît important de souligner qu'aucune décision n'a encore été prise. Nous attendons en effet les réactions des utilisateurs des statistiques. Notre réflexion porte sur la typologie des catégories d'exploitation et le champ du futur recensement de 2010. Le champ actuel est très large. La profession agricole ne se reconnaît pas nécessairement dans les structures de petite taille recensées. En outre, les coûts de collecte ne sont pas nécessairement en phase avec les informations recueillies auprès de ces petites structures. L'utilisation des fichiers administratifs se développe. Elle pourrait permettre la mise à jour annuelle de nos bases de sondage et des économies de coût dans la préparation du recensement, notamment en ce qui concerne la constitution des listes communales des exploitations. Enfin l'environnement de l'agriculture change. Le découplage des

aides modifiera la typologie des exploitations agricoles. Ainsi, nous pouvons nous demander si une personne se contentant de percevoir des aides DPU (Droits à paiement unique) et de maintenir ses terres dans de bonnes conditions environnementales peut encore être considérée comme un agriculteur.

La définition actuelle existe depuis une cinquantaine d'années. Elle s'articule autour de **3 conditions**. Tout d'abord, l'unité productive doit être soumise à une **gestion courante indépendante**. Cela nous permet d'avoir une certaine adéquation avec les unités juridiques puisqu'une unité juridique équivaut à une unité statistique. Cependant, nous sommes parfois amenés à regrouper des unités juridiques. A titre d'exemple, deux frères qui exploitent le même assolement et gèrent ensemble leurs troupeaux tout en ayant des unités juridiques et des comptabilités différentes constituent, pour nous, une seule exploitation. *A contrario*, nous pouvons séparer une unité juridique en deux exploitations dans le cas où l'éloignement des sites d'exploitation laisse à penser qu'il ne s'agit pas d'une gestion courante commune.

La deuxième condition est que les **produits de l'exploitation** appartiennent à une liste finie qui a relativement peu varié dans le temps.

Enfin, l'unité de production doit atteindre une certaine dimension mesurée par des **3 seuils physiques**. La surface agricole utilisée doit être supérieure ou égale à 1 hectare. Si cette surface n'est pas atteinte, une unité de production peut être définie comme exploitation agricole si sa superficie en cultures spécialisées (tabac, houblon, plantes médicinales, vergers et vignes) est supérieure ou égale à 0,2 hectare. Une série de seuils est également fixée pour les productions de végétaux spécialisés tels que les fraises, les asperges et les vignes de champagne. Un champ restreint des exploitations dites professionnelles est défini par une taille d'exploitation supérieure à 8 UDE et mobilisant 0,75 UTA. A l'avenir, ce dernier critère pourrait être abandonné et le seuil d'UDE passer à 16.

La définition communautaire de l'exploitation agricole reprend les trois conditions précédemment énumérées, tout en étant plus souple pour les seuils. Les seuils peuvent être plus élevés si 99 % de la MBS est couverte. Le RICA doit couvrir 95 % de la marge brute standard (MBS). Les pays européens ont quasiment tous repris le seuil de 1 hectare. Il existe toutefois des exceptions. A titre d'exemple, le seuil est de 0,1 hectare en Grèce contre 5 hectares en Angleterre et 1 hectare ou 1 UDE en Finlande. La liste des produits agricoles diffère selon les pays sachant que la sylviculture peut y être incluse ou non. Aux Etats-Unis et au Japon, la taille est évaluée grâce à un seuil de chiffre d'affaires réalisé dans la vente de produits agricoles. Aux Etats-Unis ce seuil s'élève à 1 000 dollars.

La définition statistique de l'exploitation agricole pourrait être modifiée de 3 manières différentes. La première consiste à ne procéder qu'à de **légères adaptations** en maintenant les conditions et les seuils actuels. L'avantage de cette option est d'assurer une continuité dans les séries et de maintenir une grande richesse permettant l'observation et l'analyse des structures de petite taille. En revanche, elle rend toujours plus difficile l'utilisation des sources administratives. Le recensement demeurerait une opération lourde et le champ d'étude resterait extrêmement large.

La deuxième possibilité de modification consiste à maintenir la définition actuelle tout en **relevant les seuils**. Cette mesure nous permettrait de nous rapprocher de la réalité économique. En effet, la diminution du champ enquêté ne se traduirait pas par des pertes importantes en termes de productions. En effet, le total des productions des exploitations exclues serait faible par rapport à l'ensemble. Mais l'utilisation des sources administratives demeurerait difficile. Toutefois, le fait que nous nous focalisions sur les exploitations de taille importante qui sont mieux « SIRENisées » la faciliterait relativement. La perte d'information concernant les structures les plus petites serait définitive. Les exploitants pourraient toutefois se déclarer agriculteurs dans le recensement général de la population.

Enfin, la troisième possibilité de modification consiste à **utiliser des sources administratives**. Deux séries de sources administratives ont été investiguées. D'une part, la base de données nationale des usagers (BDNU), en cours de constitution au ministère de l'agriculture, qui a vocation à rassembler des informations sur l'ensemble de ses usagers (exploitations, entreprises et vétérinaires). Actuellement, il s'agit de trois fichiers se juxtaposant, faute d'un identifiant commun permettant de les relier entre eux. Ce sont le répertoire des entreprises SIRENE sur le champ de l'agriculture, la base

de données nationale d'identification (BDNI) des bovins, et le fichier PACAGE de gestion des aides. L'utilisation de ces fichiers permettrait d'alléger le travail de constitution et de mise à jour des listes d'unités pour préparer le recensement. Cependant, elle conduit à s'aligner sur des concepts externes susceptibles d'évoluer. Des ruptures de séries, que nous ne saurons maîtriser, pourront en découler. Il sera difficile d'effectuer des comparaisons. Nous ne contrôlerons plus la mise à disposition des données, ni leur format ni leurs variables. Les fichiers des aides de la BDNU ne couvrent pas la totalité des champs. Certaines catégories d'exploitations telles l'arboriculture, la viticulture ou l'aviculture ne bénéficient pas de subventions directes et s'inscrivent dans des cadres juridiques mouvants. Nous ne sommes pas certains de la pérennité de la structure des aides actuelles à horizon 2010 ou 2020. La BDNI ne couvrira, au mieux, que les animaux (pour l'instant les seuls bovins), et leurs sites de production. Elle ne s'intéresse pas aux unités économiques. Concernant SIRENE, nous avons mis en place un test dans 4 départements. Il en ressort que la catégorie juridique, déclarative, est insuffisamment mise à jour. La qualité de l'activité principale n'est pas satisfaisante. Le contour des exploitations apparaît difficile à définir. Ainsi, une exploitation peut posséder plusieurs identifiants SIRENE. A titre d'exemple, nous avons identifié une exploitation de viticulture dont la partie purement agricole et la partie vinification disposent chacune d'un numéro SIRENE. Enfin, comme tout répertoire, SIRENE comporte un certain nombre d'unités disparues mais pas encore radiées.

La MSA dispose de 2 types de fichiers : le fichier des cotisants non salariés (une personne mettant en valeur une superficie agricole dépassant un certain seuil doit s'inscrire à la MSA), et le fichier des cotisants salariés. Ce dernier fichier comprend les contrats de travail de salariés œuvrant dans une entreprise agricole. Le seuil déterminant le statut de cotisant non salarié est lié à la surface minimum d'installation (SMI). Cette notion, instituée par la loi de programmation de 1980 et modifiée à plusieurs reprises par d'autres lois de programmation est toujours valide. La surface minimum d'installation est fixée à 25 hectares au niveau national avec des déclinaisons possibles au niveau départemental et infra-départemental. En principe, elle peut être mise à jour. Toutefois, à ma connaissance, tel n'a jamais été le cas. Deux seuils sont fondés sur cette SMI : 1/8 de SMI détermine le champ imposant le statut de cotisant non salarié. Le statut de cotisant de solidarité est compris entre 1/8 et 1/2 SMI.

Nous avons confronté les fichiers du recensement et ceux de la MSA. Les conclusions sont identiques à celles présentées l'an passé dans le cadre de l'étude de l'emploi. Nous avons éprouvé des difficultés à mettre en place les filtres adéquats dans le fichier de la MSA. Il s'agissait de séparer les éléments purement agricoles et les éléments définis comme étant « agricoles » dans le code rural. Nous sommes parvenus, grâce à certains filtres, à un nombre d'exploitants proche au niveau national. Cependant, les disparités au niveau départemental apparaissent importantes. En effet, l'écart entre le nombre d'exploitants du fichier MSA et celui du recensement dépasse 10 % dans la moitié des départements. Dans le sud, le nombre d'exploitants apparaît plus élevé dans les fichiers de la MSA que dans ceux du recensement. Dans le nord, au contraire, le nombre d'exploitants et de co-exploitants est moins important dans les fichiers de la MSA que dans ceux du recensement. Nous avons également effectué une comparaison en croisant les numéros SIREN. En considérant les fichiers MSA comme des fichiers d'exploitations, nous avons dénombré 480 000 SIREN dans le recensement, contre 535 000 dans la MSA. Au total, nous en avons apparié 401 000, ce qui ne constitue pas un nombre important. Dans le recensement, il s'agit principalement d'exploitations de taille réduite, dans le domaine de la viticulture ou de l'horticulture notamment. Dans la MSA, les 133 00 exploitations représentent souvent des cotisants de solidarité. Il peut également arriver qu'une personne exerçant deux activités (dont une non-agricole) auxquelles correspondent deux numéros SIREN, réponde aux deux sources par des SIREN différents. Concernant la partie qu'il est possible d'apparier, nous avons conclu à une excellente adéquation avec le nombre d'exploitants et de co-exploitants, tant au niveau national que départemental. Seules 5 % des exploitations n'ont pas le même nombre d'exploitants. Toutefois, nombre d'entre eux étant des exploitants individuels, la tâche est plus aisée.

Nous avons tenté par ailleurs de reconstituer le champ de la MSA sur le recensement de l'an 2000. L'opération est difficile. Les seuils sont différents selon les départements et au niveau infra-départemental. Toutefois, si la définition de la MSA était utilisée, 1/4 des exploitations, situées en-dessous du seuil de 1/8 de SMI, seraient écartées du champ du recensement. Au total, les fichiers de la MSA couvrent l'ensemble du champ théorique du recensement. Seules en sont exclues les exploitations de taille réduite. Les seuils sont connus des professionnels. Ainsi, la base de sondage serait mise à jour annuellement. Les seuils de SMI pourraient répondre à nos préoccupations. Le chiffre de 1/8 correspond à une hypothèse de relèvement du seuil minimal fixant le champ du

recensement. Le chiffre de 1/2 de SMI détermine un seuil proche de celui du champ des exploitations professionnelles. Cependant, les fichiers de la MSA n'étant pas des fichiers d'exploitations mais de cotisants, un travail annuel de passage à la notion d'exploitation serait nécessaire. Par ailleurs, nous ne sommes pas assurés de la pérennité des SMI dont l'abandon a été annoncé par plusieurs lois de programmation agricole. Un autre inconvénient des fichiers de la MSA serait une forte rupture de séries avec les recensements précédents. Enfin, les pratiques des différentes caisses départementales de la MSA concernant le traitement des cotisants de solidarité varient. A titre d'exemple, le pourcentage des cotisants de solidarité par département ne nous semble pas nécessairement cohérent avec la part des exploitations de petite taille.

L'alternative à l'utilisation des fichiers administratifs est le relèvement des seuils de la définition actuelle de l'exploitation agricole. Le critère imposant 1 hectare de surface agricole utilisée (SAU) inclut dans le champ 91 % des exploitations. 5 % des exploitations sont retenues au titre d'une surface de 0,2 hectare de cultures spécialisées, et 4 % au titre des productions particulières. Ces chiffres nationaux peuvent être supérieurs dans certains départements ou dans certaines catégories d'exploitations. Il nous semble par conséquent nécessaire de maintenir ces 3 critères. Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de modifier le rapport entre les seuils utilisés. L'observation de la MBS a cependant démontré la relative cohérence des seuils. Un relèvement de seuil se traduirait par une multiplication de chacun des seuils par le même facteur (2, 3, 4 ou 5 suivant nos simulations). La multiplication par 5 aboutirait à l'exclusion de 20 % des exploitations du recensement 2000, soit 128 000 exploitations correspondant à 1,1 % de la MBS totale. Dans ce cas, les contraintes de la Commission européenne continueraient d'être respectées à une décimale près. 0,8 % de la SAU serait écartée, de même que 5,7 % des unités de travail agricole (UTA) non salariées. Bien entendu, les chiffres varient suivant les OTEX et les régions.

Nous avons également analysé le profil des exploitations exclues du champ en multipliant l'ensemble des seuils par un facteur 5. 80 % des agriculteurs dont les exploitations sont maintenues dans le champ estiment être des exploitants agricoles. Les personnes possédant des exploitations de taille réduite se déclarent comme des retraités, des salariés, des ouvriers ou encore comme des personnes exerçant une profession libérale. Le temps d'activité passé sur l'exploitation fait apparaître des conclusions similaires. Les 2/3 des exploitants inclus dans le champ travaillent à temps complet sur l'exploitation. 72 % des exploitants exclus du champ y travaillent moins de 10 heures par semaine. Par rapport au précédent recensement, la répartition des exploitations suite à la multiplication par 5 des seuils apparaît extrêmement stable. En termes de pourcentage, la part des exploitations inférieures à 5 hectares est stable. La part des exploitations égales ou supérieures à 10 hectares augmente. En revanche, la part des exploitations de taille moyenne se réduit. Au total, 2 populations différentes coexistent. Il est légitime de s'interroger sur la pertinence de l'outil de recensement pour les observer.

L'utilisation des fichiers fiscaux pourrait s'avérer intéressante mais est pour l'heure difficilement praticable. Le relèvement des seuils apparaît en revanche comme une option moyenne et accessible.

6.2 Débat

Pierre DUPRAZ, INRA, Rennes

Je travaille à l'INRA, à Rennes. L'exposé que je vous présenterai a été essentiellement préparé par Philippe Lacombe et Gilles Allaire. Je m'efforcerai de ne pas trahir leur réflexion. Au préalable, je souhaitais demander à Monsieur De Lapasse s'il avait mesuré les économies liées au relèvement du seuil ?

Maurice DESRIERS, SCEES

Je n'évoquerai que la collecte qui est l'une des rares opérations sur laquelle nous pouvons faire des économies. Une baisse tendancielle du nombre d'exploitations à l'horizon 2010 générerait une économie de 15 % sans relèvement des seuils. Si le seuil est multiplié par 5, l'économie serait de l'ordre de 35 %. Il convient de noter que dans les deux cas nous faisons l'hypothèse du maintien de la rémunération du questionnaire en termes de pouvoir d'achat par rapport à 2000.

Pierre DUPRAZ, INRA

Philippe Lacombe a organisé un débat sur l'intérêt et le coût de la collecte de l'information statistique. L'INRA fait en effet preuve d'un certain conservatisme en la matière et aimerait pouvoir conserver l'ensemble du champ. Les travaux de Philippe Lacombe sont relativement anciens. L'auteur souhaite, pour des raisons qui me paraissent légitimes, disposer d'une information statistique concernant les exploitations de petite taille. Je reviendrai sur ce point au cours de l'exposé.

L'utilisation des statistiques agricoles a évolué en fonction des demandes qui nous sont adressées. La première utilisation concerne la mesure et le suivi des capacités de productions c'est-à-dire du travail, des équipements, de l'utilisation du sol et des facteurs immatériels. Elle est complétée par le RICA s'agissant de la rémunération des facteurs et en particulier du travail familial. L'enregistrement des actifs incorporels nous pose question. Il en existe déjà sur les quotas laitiers, mais nous souhaiterions également disposer d'informations sur les droits d'épandages et les labels notamment lorsqu'ils sont garantis par l'Etat.

Les revenus non agricoles des ménages agricoles concernent davantage le RICA. Ils ont été évoqués dans une précédente intervention ainsi que les nombreuses autres sources de données disponibles qui, sans se substituer au recensement, peuvent fournir des informations complémentaires. La deuxième forme d'utilisation réside dans la caractérisation des structures et des systèmes des productions. Il s'agit de l'analyse technico-économique de la technologie agricole et de la dynamique structurelle, c'est-à-dire l'évolution de la taille des exploitations, des combinaisons de production et des facteurs de production. Le RGA et le RICA sont là des outils indispensables.

La définition de l'exploitation agricole d'un point de vue statistique permet d'obtenir des informations sur ces unités statistiques. Il reste une difficulté sur la mesure des facteurs de production. Le fait de continuer à utiliser l'amortissement fiscal pour mesurer le capital d'exploitation entraîne, par exemple, une absence de visibilité sur une partie du capital. Il est également regrettable que nous ne disposions plus, depuis 1986, du prix et des quantités des consommations intermédiaires d'engrais et de pesticides. Concernant les seuils et les comparaisons inter temporelles, Philippe Lacombe propose de conserver le même champ en allégeant le questionnaire en dessous d'un certain seuil. Je ne suis cependant pas certain que cette solution permettra de réduire les coûts de collecte.

L'utilisation la plus demandée des statistiques agricoles porte sur l'évaluation des politiques publiques. Le recensement et le RICA ne permettent pas de suivre les bénéficiaires des subventions. Cependant, le RICA, extrapolable à l'aide du RGA, permet de comprendre le comportement des exploitations confrontées aux contrats agro-environnementaux ou encore au découplage des aides. Notre rôle est en effet de déterminer comment les exploitations agricoles s'adapteront aux changements de politiques. De ce point de vue, il est essentiel que le recensement soit indépendant des fichiers administratifs. Dans le même temps l'évaluation finale du PDRN en France, actuellement en cours, rend nécessaire le couplage entre ces différentes sources.

Par ailleurs, les statuts des actifs agricoles, du foncier et des entreprises ont évolué. S'agissant des **actifs agricoles**, le nouveau statut des conjoints a permis une diminution du travail informel. La mobilité intersectorielle s'est accentuée. Il est regrettable que nous ne disposions pas davantage d'informations sur ce thème. Les renseignements concernant les qualifications professionnelles des agriculteurs sont d'une grande pauvreté. La notion de chef d'exploitation est brouillée. Seules sont observées les compétences du chef d'exploitation lequel peut employer un salarié ayant une qualification d'ingénieur. Nous ne disposons pas d'informations suffisantes en ce qui concerne la nature de la main d'œuvre. A l'avenir et compte tenu des modifications des marchés et des politiques, il sera important de savoir quels salariés quitteront le secteur agricole ou, au contraire, décideront d'y rester. Nous observons en outre une multiplication des formules familiales pour le **financement du foncier**. Les **statuts d'entreprises** se diversifient. Les formes sociétaires ont considérablement augmenté au cours des 10 dernières années. La viticulture n'est pas le seul domaine concerné par la séparation juridique des activités. En céréaliculture, il est courant qu'une société soit créée pour assumer la gestion du matériel. Elle accompagne une entreprise agricole dédiée à l'exploitation de la terre et une société de commercialisation. Comment s'adapter au contour flou de ces exploitations agricoles ? Gilles Allaire a fourni un exemple plaidant le retrait du seuil des 0,75 UTA. Nous y sommes extrêmement favorables. A ce titre, nous nous demandons s'il convient d'intégrer les entreprises de travaux agricoles qui ne possèdent pas de terre. Un agriculteur est-il uniquement celui qui possède ou

loue une terre ? Il s'agit d'une question intéressante sachant que le recours à des entreprises de travaux agricoles semble en développement quand bien même il s'avère relativement difficile à mesurer. Ces entreprises peuvent apporter simultanément du travail, du capital et des consommations intermédiaires et les facturer ensemble à l'exploitation. De ce fait nous ne parvenons pas à comparer la quantité de travail, de capital et de consommations intermédiaires d'une exploitation à l'autre. Le recours à la sous-traitance nous pose de grandes difficultés car nous ne parvenons plus à construire des fonctions de production.

Pour Philippe Lacombe et Gilles Allaire, les petites et moyennes exploitations exerçant des **activités de diversification** telles que le tourisme ou l'accueil à la ferme sont des exploitations très importantes du point de vue du développement rural et du tissu social des campagnes quand bien même elles représentent peu en termes de SAU. Dans la mesure où les questions de développement rural sont une préoccupation croissante en France et en Europe, il convient de déterminer s'il incombe au recensement ou au RICA de fournir des informations sur ces thèmes. Une solution pourrait consister à adapter le questionnaire au type d'exploitation, c'est-à-dire à adapter les niveaux d'information en fonction de la nature des exploitations. Nous pourrions éventuellement créer un questionnaire particulier pour les exploitations à plusieurs exploitants ou en gérance afin de mieux connaître la main d'œuvre ainsi que l'origine du capital et de la terre. Il faudrait veiller à bien distinguer les revenus agricoles et les revenus des ménages agricoles. Il ne revient pas au RICA de collecter les revenus extérieurs des exploitations. Cette information pourrait être recueillie par des appariements de fichiers fiscaux. Autrefois, le revenu de l'agriculteur provenait du foncier, du capital et du travail. Actuellement, les facteurs de production sont de plus en plus dissociés au sein d'une même unité. C'est la raison pour laquelle il me paraît très important de distinguer les différentes sources.

Jean SALMON, Président

La préoccupation première semble être le recensement. Si j'ai bien compris, toute décision le concernant impactera les autres applications.

Lucien BOURGEOIS, APCA

Les différents exposés démontrent que la France est très riche. Nous pouvons nous permettre d'avoir autant de bases de données que d'organismes. Nous disposons entre autres du recensement, des fichiers de la MSA, de l'ONIC, des CFE, etc. Métaphoriquement, nous pourrions nous reprocher d'avoir beaucoup de photos et peu de cinéma. Un début de solution a été trouvé avec le numéro de SIREN qui devient un élément fédérateur de comparaison des fichiers. Nous pourrions cependant aller plus loin. La richesse de nos sources devrait nous permettre de mettre en place un système permettant d'éviter le combat des Horaces et des Curiaces. Nous avons l'impression que les détenteurs de bases de données vont éprouver des difficultés considérables dans les prochaines années pour des motifs budgétaires. Or une pensée globale nous permettrait d'améliorer l'information tout en réduisant les dépenses.

Le recensement a le bénéfice de l'antériorité. Ainsi que Pierre Dupraz l'a précisé, il peut exister des solutions pour recueillir l'information manquante par d'autres biais. Il n'est pas évident de devoir répondre à un enquêteur lorsque l'on possède 5 brebis : des questionnaires différents devraient être mis en place selon les exploitations. Grâce au Cnis, des progrès ont été réalisés concernant la présentation des comptes, la comparaison intersectorielle et le patrimoine. La connaissance des exploitations agricole pourrait être améliorée par le biais des fichiers administratifs et du recensement. Pourquoi ne pas confier à Yves Ullmo ou à Philippe Lacombe une mission sur ces systèmes d'information ? Il s'agirait de réunir l'ONIC, le SCEES et la MSA afin d'élaborer une solution consistant à empêcher l'accumulation de fichiers différents et chacun de plus en plus partiel. Le prochain recensement pourrait être l'occasion de ce travail collectif.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Je souscris à cette analyse. L'Insee a abordé le même problème en ce qui concerne le recensement de la population. Dans un contexte de restriction des moyens, nous avons décidé que le recensement n'était nécessaire que lorsque la localisation systématique de l'information était impérative. Pour le

reste nous procédons par enquête. Le recensement n'a de sens que lorsqu'il est nécessaire de bénéficier de la même information sur tous les points du territoire.

Christian GAY, SCEES

Nous ne devons pas nous tromper de débat. Certes, il existe un problème de fond relatif aux systèmes d'information. Cependant, nous ne sommes pas réunis ce jour pour débattre de ce sujet. Un recensement, nous sera imposé au niveau communautaire en 2010. Nous devons par conséquent examiner les modalités permettant de satisfaire à cette contrainte. Devons-nous d'ores et déjà nous orienter vers une définition qui s'appuierait sur des informations administratives ? Cette solution permet une mutualisation accrue des informations mais possède également des inconvénients. Devons-nous à l'inverse maintenir une définition statistique qui génère un univers extrêmement important ? En période inter-censitaire nous réalisons et nous maintiendrons des enquêtes auprès d'un échantillon de l'ordre de 70 000 unités. Au niveau communautaire, il est quasiment acté que pour observer l'évolution des structures agricoles des enquêtes seront menées en 2013 et en 2016. Je ne voudrais pas que nous élargissions par trop un débat qui doit rester centré sur la nature de l'unité « exploitation agricole » que doivent retenir les statisticiens.

Sylvain MOREAU, SCEES

La définition de l'exploitation agricole présente un certain nombre de volets. Je trouve intéressant dans votre exposé que vous rappeliez qu'elle est soumise à une gestion courante et indépendante et que par conséquent elle garde une unité. Il convient que nous conservions cette définition. L'exploitation agricole est également définie comme une unité produisant des produits agricoles. Nous pouvons nous demander si cette définition est toujours valable. *A priori* cet aspect n'est pas remis en cause. Quand on utilise des sources administratives différentes on est confronté au problème que le contour des unités n'est pas tout à fait le même. C'est la raison pour laquelle nous sommes en contact avec la MSA et l'ONIC. L'utilisation des sources administratives plutôt que les enquêtes génère des économies en termes de frais de collecte mais des frais de traitement relativement lourds.

Par ailleurs nous devons définir précisément ce que nous souhaitons mesurer. L'application de notre définition à l'ensemble du champ nous conduit à distinguer 2 pôles suivants :

- un pôle d'exploitations reposant sur une agriculture productive et formant des unités économiques ;
- un pôle d'exploitations de petites tailles dont la population ne diminue pas mais demeure négligeable en termes économique.

Il importe que nous déterminions clairement la population que nous entendons mesurer. C'est la raison pour laquelle le relèvement des seuils, bien qu'il conduise à une perte d'information, nous semble être une solution.

Philippe BOULLET, CNCER

J'imaginai qu'une exploitation soumise à une gestion courante et indépendante avait un statut juridique à part entière. Or la référence à la gestion courante et indépendante me paraît faire implicitement référence à la notion de ménage agricole qui n'est plus nécessairement pertinente. Souhaitons-nous reconstituer l'exploitation du passé en prolongeant la série ou, au contraire, observer la dynamique des entreprises constituant l'agriculture d'aujourd'hui ?

Pierre DUPRAZ, INRA

Tel n'était pas mon propos. Au contraire, je souhaitais souligner que le RICA était un outil de moins en moins efficace dans la mesure du revenu des ménages agricoles.

Philippe BOULLET, CNCER

Qu'est-ce qu'un ménage agricole ?

Pierre DUPRAZ, INRA

Un ménage agricole est un ménage dont un des conjoints se déclare agriculteur. Les revenus de l'activité agricole sont mesurés par le RICA. Le problème ne se pose pas lorsque le ménage est composé de 2 agriculteurs. Il est en revanche plus difficile de mesurer les revenus lorsque plusieurs sociétés ont été développées. Dans ce cas, il est important de récupérer l'ensemble des données relatives à la gestion.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Le sens de l'histoire, c'est de s'intéresser non aux sociétés juridiques mais aux entreprises définies comme la combinaison la plus petite des moyens de production faisant sens sur le plan économique. Notre travail consiste à réintroduire l'entreprise telle que définie par Eurostat. La gestion autonome suppose la maîtrise de la combinaison de l'ensemble des facteurs de production faisant sens. La difficulté à laquelle nous sommes confrontés en ce qui concerne le répertoire est de parvenir à reconstituer les contours qui font sens.

Philippe BOULLET, CNCER

D'autant que ces contours ne font pas forcément référence à une unité de ménage. Il est nécessaire en plus de connaître les relations liant les entreprises.

Jean SALMON, Président

Bien que je ne sois pas un spécialiste de la question, j'ai le sentiment que nous souhaitons disposer de trop nombreuses informations en même temps. L'autonomie de l'entreprise ne renvoie pas nécessairement à une personne ou à une forme individuelle. L'entrée est très orientée sur le recensement. Nous devons par conséquent examiner les moyens de diminuer son coût tout en perdant un minimum de données.

Virginie MADELIN, SCEES

Jusqu'à maintenant ce sont les différents intervenants qui ont soulevé la problématique de diminution des coûts.

Jean SALMON, Président

La problématique figure dans la note qui nous a été envoyée. Certains chiffres mentionnés par Benoît de Lapasse m'ont surpris ou ont conforté ce que je pressentais. S'agissant des exploitations de petite taille, nous pourrions nous demander si l'exploitation est le centre de l'activité économique ou si elle constitue une activité annexe. Nous pourrions renverser la question. J'entends également que nous avons tout intérêt à perdre le moins possible de données. La connaissance des éléments de prospective sur les potentiels de production me paraît largement aussi importante que le recueil d'informations sur l'exploitation du retraité possédant 1 ou 2 hectares ; d'autant qu'un certain nombre d'hectares a été conservé, si mes souvenirs sont exacts, en raison des contraintes imposées par l'IVD. Une solution pourrait consister à relever les seuils tout en continuant à recueillir un maximum d'informations.

Il faut savoir par ailleurs que dans une même région les exploitants peuvent, face aux nouvelles données, développer des stratégies tout à fait différentes. Depuis la mise en œuvre de la PAC, on m'explique régulièrement qu'un agriculteur est celui qui entretient des terres en bon état de culture. Il est par conséquent possible d'occuper un emploi en ville tout en entretenant 70 hectares de surface agricole, ce qui va encore compliquer les choses. En Seine et Marne, 20 ou 25 % des terres sont mises en exploitations par des personnes exerçant une autre activité professionnelle.

Christian GAY, SCEES

Le problème qui se pose est de savoir si nous avons encore besoin de mettre en place tous les 10 ans une opération nous permettant de recueillir une information territorialisée très finement. Nous

devons déterminer le niveau d'information auquel nous souhaitons accéder. Force est de constater que les considérations du ministère de l'agriculture ne concernent pas le seul aspect économique. En effet, il existe une loi sur les territoires ruraux ainsi qu'une loi d'orientation agricole. Certains collègues ont besoin d'autres informations. Nous devons concilier tous ces besoins divers. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas nous polariser sur des considérations budgétaires.

Virginie MADELIN, SCEES

Je souscris à cette analyse : je suis surprise de cette entrée « comment faire des économies ». Bien sûr, nous savons que les restrictions budgétaires sont une contrainte. Pour autant, elles ne doivent pas être le point de départ de notre réflexion au risque de brider notre créativité. La question centrale concerne la nature de ce que nous entendons mesurer. Si l'on en croit les différentes interventions, nous avons besoin d'évaluer les productions agricoles et, éventuellement, les évolutions en termes d'aménagement du territoire. Nous procéderons de toute façon à un recensement de l'agriculture en 2010 dans la mesure où il s'agit d'une demande de la Communauté européenne. Nous devons par conséquent nous interroger sur la nature des informations recueillies dans le cadre de ce recensement. Au minimum, nous mesurerons l'activité des entreprises ayant des productions agricoles. Le seuil sera fonction de la contrainte budgétaire que l'on ne peut pas anticiper aujourd'hui. Pour le reste, nous devons trouver des outils ad hoc permettant de rendre compte de stratégies disparates sur l'ensemble du territoire.

Si vous en êtes d'accord, aujourd'hui notre débat ne sera pas conclusif. Des consultations internes doivent se tenir au Ministère qui a des besoins spécifiques. Le débat sera clos d'ici la fin de l'année 2006. A cette date, nos positions devront être relativement clarifiées. J'entends la proposition de Lucien Bourgeois de constituer un groupe de travail afin d'examiner les économies possibles. La réponse de Christian Gay me semble à ce titre excellente. En effet, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour examiner les modalités d'utilisation d'autres sources administratives. Je propose toutefois que nous retenions cette idée pour le moyen terme. Nous pourrions y travailler dès l'année prochaine. Vos réflexions sur la définition d'une exploitation agricole nous sont fort utiles.

Pierre DUPRAZ, INRA

Je suis tout à fait d'accord. Ainsi que l'a souligné Sylvain Moreau, le champ actuel distingue les exploitations selon qu'elles font plus ou moins de 5 hectares. Leurs logiques sont en effet différentes. L'agriculture n'est en effet pas l'activité principale des exploitations de moins de 5 hectares dont la volumétrie se maintient. A l'inverse les exploitations de plus de 5 hectares se concentrent répondant à une logique « industrielle ». Il est évident que les informations que nous souhaitons recueillir ne sont pas les mêmes selon ces 2 types d'exploitation. Nous ne manquons pas d'idées en ce qui concerne l'augmentation des variables à collecter au niveau des exploitations professionnelles. La qualification des surfaces me semble cependant être un point fondamental. Sont-elles soumises à des risques d'érosion ? Appartiennent-elles à des surfaces délimitées du réseau Natura 2000 ou d'autres délimitations écologiques ?

Virginie MADELIN, SCEES

L'utilisation de fichiers administratifs n'est pas nécessairement une démarche moins coûteuse. Alain Desrosières démontre dans un article que c'est en partie un mythe de croire que cette mesure permet de réaliser des économies.

Jean SALMON, Président

A mon avis, le nombre d'exploitations de moins de 5 hectares est voué à augmenter. Nous assistons à un phénomène où l'activité agricole s'apparente à une activité de « loisir » en développement. Nous devons par conséquent trouver le moyen d'assurer un suivi de ces exploitations. Les éleveurs de chevaux constituent, par exemple, de nouveaux ressortissants des chambres d'agriculture. Il convient par conséquent de trouver une juste combinaison entre le relèvement des seuils et l'exhaustivité des informations recueillies.

La synergie des fichiers administratifs est également un élément posant problème. En effet, si le Ministre de l'Agriculture prône la simplification, force est de constater le nombre d'interlocuteurs auxquels sont confrontés les agriculteurs.

Lucien BOURGEOIS, APCA

L'utilisation des fichiers administratifs n'a pas pour unique objectif de réaliser des économies budgétaires. Il est vrai que la mise en place d'un recensement tous les 10 ans permet le recueil d'informations détaillées. Cependant, nous souhaiterions disposer de données entre les périodes recensées. A ce titre, l'utilisation des fichiers administratifs nous permet de gagner en réactivité. Plus proche de la notion de répertoire, elle permet d'avoir une photographie à l'année des entreprises agricoles et de leurs évolutions.

VII. Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 26 juin 2006** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

31/03/06

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Agriculture du Cnis le 23 mars 2006
sous réserve d'approbation par l'Assemblée plénière

- 1- Le Conseil apprécie l'investissement des services pour mieux exploiter les fichiers administratifs à des fins statistiques, notamment en ce qui concerne les enquêtes bovines. Il suivra avec intérêt l'expérimentation méthodologique menée en Bretagne afin de récupérer les bases de données des sites d'élevage dans le cadre de l'enquête sur le cheptel porcin ainsi que la démarche entreprise pour mobiliser les données des déclarations PAC des agriculteurs.
- 2- Le Conseil se félicite des réflexions et des simulations présentées sur la définition statistique de l'exploitation agricole dans la perspective du recensement de l'agriculture en 2010. Il souhaite que la définition qui sera retenue éclaire au mieux les évolutions des politiques agricole et rurale d'une part, et des formes juridiques et économiques d'autre part, sans alourdir la charge de réponse des enquêtés.
- 3- Le Conseil suivra avec attention l'amélioration de la qualité des données permise par la mise en place du nouveau système d'information sur les pêches maritimes.
- 4- Le Conseil demande que la rationalisation permise par la réforme de la statistique agricole tienne le plus grand compte des besoins des utilisateurs.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2006 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon 2006 du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Avis sur le programme statistique 2006 et sur le programme à moyen terme de la formation agriculture
- Fiches de présentation des enquêtes pour avis d'opportunité
- Réflexions sur la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique (Note Scees)
- A propos de la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique (Note Inra)

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) »

Programmes : 2007 à 2011

Emetteurs : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction des Affaires Financières, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

Au cours de sa réunion du 23 mars 2006, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête en référence.

Cette enquête a pour objectif la constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles et l'analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles.

Elle répond au Règlement européen n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965 modifié et à l'article L.312-2 du Code rural et loi n° 60.808 du 5 août 1960 d'orientation agricole (article 6).

L'organisation du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Insee et l'INRA, est régie par l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001.

Les principaux utilisateurs sont l'administration, la recherche agronomique, les offices d'intervention, les instituts techniques, la profession agricole.

Les thèmes abordés sont :

- les données comptables (bilan, compte de résultat) issues d'une comptabilité générale, éventuellement retraitées en vue de leur homogénéisation ;
- les dépenses énergétiques font l'objet depuis 2004 d'un approfondissement, à la fois en valeur et en quantité physique ;
- des éléments de comptabilité analytique (superficies, effectifs d'animaux, quantités produites, répartition de certaines charges par atelier) ;
- la structure de l'exploitation (forme juridique, SAU, taille économique, droits à produire, etc.), sa main d'œuvre.

Des « sondes », volets thématiques remplis sur des sous-échantillons spécifiques, d'effectifs relativement réduits, sont régulièrement effectuées en complément : sonde *grandes cultures* sur les marges brutes des principales céréales et plantes industrielles (170 exploitations), sonde *commercialisation du lait* sur la saisonnalité de la production et les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers, en préparation (500 exploitations).

Le RICA est encore une enquête par quotas, en grande partie pour des raisons pratiques. Les données de cadrage sont fournies par les recensements de l'agriculture et les enquêtes structures.

Entre 7 300 et 7 800 exploitations agricoles sont enquêtées. Ces exploitations agricoles doivent être *professionnelles* au sens de la statistique agricole (c'est-à-dire avoir une dimension économique d'au moins 12 hectares - équivalent blé et employer au moins 0,75 unité-travail-année).

La collecte est annuelle, et a lieu de janvier n à novembre n+1 pour l'exercice n. Elle est réalisée par les services régionaux de statistique agricole auprès d'offices comptables (centres de gestion, experts comptables), liés par convention avec l'Administration, et rémunérés pour ce travail, et non auprès des exploitants.

La méthodologie et le contenu du RICA français sont largement conditionnés par les textes réglementaires européens, qui sont soumis à l'approbation du Comité communautaire du RICA.

Le comité de direction du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Insee et l'INRA, et le groupement de valorisation du RICA, aux contours un peu plus larges, se prononcent notamment sur les adaptations et compléments à apporter aux textes européens.

Le Cris lui-même constitue le comité national du RICA prévu à l'article 5.1 du règlement du Conseil n°79-65 (CEE), chargé d'approuver chaque année le plan de sélection des exploitations comptables et d'examiner les problèmes méthodologiques relatifs à l'établissement de la fiche d'exploitation comptable et à l'utilisation des résultats du RICA.

Les résultats du RICA sont diffusés en plusieurs temps :

- Ouverture de la base de données individuelles anonymisées SAS Insee aux utilisateurs privilégiés (des services producteurs ou des organismes habilités par le Comité du secret statistique) en octobre n+1 (version provisoire) et décembre n+1 (version définitive) pour l'exercice n.
- Mise en base aux mêmes périodes sous Datagreste (données individuelles, pour le réseau des statisticiens agricoles, données agrégées, pour des utilisateurs internes ou externes).
- Rapport pour la Commission des Comptes de l'Agriculture en fin d'année n+1 pour l'exercice n.
- Transmission du fichier de données anonymisées à la Commission européenne (direction générale de l'Agriculture) dans le cadre réglementaire.
- Publication Agreste - Primeur en début d'année n+2 pour l'exercice n.
- Tableaux standards (Agreste Chiffres et données) en début d'année n+2 et rapport annuel RICA en avril-mai n+2 pour l'exercice n.
- Valorisation dans divers supports des lignes éditoriales du SCEES, de l'Insee, de l'INRA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.